

Comité technique ministériel du 11 avril 2018 : relevé d'informations

Le comité technique ministériel s'est réuni le 11 avril 2018 sous la présidence de Valérie Metrich-Hecquet, secrétaire générale du ministère en charge de l'agriculture. La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Philippe Hedrich, Gisèle Bauland et Stéphanie Clarenc.

Au cours de cette instance, la CFDT a prononcé une déclaration liminaire, dont voici la transcription, suivie des réponses de l'administration aux différentes déclarations liminaires.

Urgence de la mise en place dans les EPL d'une instance de dialogue sur les conditions de travail

Le 4 avril 2018, la CFDT était seule à rester pour participer au [groupe de travail portant sur les instances relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail dans les établissements de l'enseignement technique agricole](#), réuni sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle.

Considérant qu'il est désormais urgent de créer un espace de dialogue sur les conditions de travail dans les lycées agricoles, la CFDT a décidé de faire avancer un dossier qui fait l'objet d'interminables discussions avec l'administration du ministère. Ce statu quo qui dure depuis plus de 5 ans n'est pas acceptable, d'abord pour les agents. Elle attend de l'administration une avancée significative sur ces derniers points, largement explicités lors du dernier groupe de travail.

Lors de ce CTM, un nouvel arrêté a été présenté. Il va donner au CHSCT régional de l'enseignement agricole (CHSCT-REA) tous les pouvoirs inhérents aux CHSCT de proximité (droit d'alerte, saisine en cas d'accident grave...). Cet arrêté a été voté à l'unanimité des organisations syndicales.

La CFDT valide cette avancée qui donne plus de pouvoirs au CHSCT dans l'enseignement agricole mais regrette que ce CHSCT dit « de proximité » soit situé au niveau des régions. Certaines régions sont maintenant plus vastes que l'Autriche ou le Portugal ! Pour la CFDT, la réelle proximité c'est le collectif de travail, c'est-à-dire l'EPLEFPA.

Ce point de vue est partagé par de nombreux acteurs.

Une note de service demandera très prochainement à chaque EPLEFPA de créer une nouvelle instance : « commissions des conditions de travail » (CoCT). Certains EPLEFPA ont déjà créé

des commissions de ce type. Il faudra attendre une loi pour renforcer leurs rôles et rendre ces commissions sur les « conditions de travail » obligatoirement présentes dans tous les EPLEFPA.

La CFDT sera force de proposition lors de la très prochaine réunion du groupe de travail en vue de la préparation de la note de service. Elle se battra pour l'existence d'instances vivantes réactives et préventives au plus près des agents.

Action Publique 2022

Premier volet consacré au dialogue social

La première réunion du chantier n°1 de la rénovation du cadre RH, consacré au «dialogue social», était présidée le 9 avril par le secrétaire d'État Olivier Dussopt.

Cette réunion s'est limitée aux premiers constats et échanges sur le dialogue social tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

La CFDT dénonce le fait que les instances sont présentées trop souvent, dans les propos de l'administration, comme des freins et comme chronophages. Les instances devraient plutôt être interrogées sous l'angle de leurs apports, de leur positionnement dans le dialogue social, comme un processus d'améliorations pour les agents et pour les services. La responsabilité des éventuels dysfonctionnements ne peut incomber aux seules organisations syndicales, et ce n'est pas

en ayant la tentation de réduire le nombre ou les compétences des instances que l'on construira un dialogue social de qualité.

La CFDT a aussi demandé un bilan du fonctionnement actuel avant de s'interroger sur les améliorations à apporter. Elle a notamment insisté sur les moyens du dialogue social. La formation au dialogue social est une nécessité soulignée tant du côté des experts que des employeurs et des organisations syndicales.

À ce sujet, elle avait déjà fait d'ailleurs fait remarquer, lors de la publication en octobre 2016 du «Plan managérial» du ministère de l'Agriculture, censé donner un socle commun de valeurs et de pratiques pour les encadrants, que le terme «dialogue social» n'était cité qu'une seule fois en 22 pages !

Enfin, Olivier Dussopt a précisé, à la demande de la CFDT, que les élections de décembre 2018 auront bien lieu dans le cadre d'ores et déjà prévu, sans changement.

Feuille de route

La secrétaire générale indique qu'il n'y pas d'avancées nouvelles entre le ministère de l'Agriculture et le comité Action publique 2022.

De son côté, le MAA n'a pas modifié les propositions présentées aux organisations syndicales lors de [la première](#)

[réunion du groupe de travail le 13 décembre 2017.](#)

La réflexion sur l'organisation territoriale est par ailleurs toujours en cours avec le maintien du niveau régional en l'état et un niveau départemental qui fait l'objet de [3 scénarios](#). Aucun arbitrage n'est encore rendu à ce jour.

La secrétaire générale précise que l'Association des Régions de France (ARF) ne souhaite plus gérer le premier pilier et se focalise sur le second pilier.

Le ministère se positionne afin de conserver la gestion du Feader dont les financements d'État représentent plus de 75 % des budgets.

Si la CFDT n'est pas réfractaire à toute évolution, elle s'impliquera avec détermination pour que les choix retenus ne soient pas synonymes de reculs pour les agents, ni de démantèlement du service public. Elle souhaite un vrai débat, préalable à toute décision, sur les besoins et missions de service public.

Situation de crise à l'IFCE

La CFDT était présente lors de la réunion informelle du 5 avril dernier en présence des deux ministères de tutelle, recevant l'intersyndicale CFDT-CGT-F0.

La CFDT a bien pris note de la volonté des tutelles de

confirmer l'IFCE comme opérateur public et de la volonté d'aboutir à un COP cohérent et sauvegardant l'institution.

Elle a réaffirmé l'importance de l'accompagnement des agents soumis à de nombreuses (et pas toujours cohérentes) réorganisations depuis plusieurs années. Plusieurs agents devront se reconverter, voire bouger géographiquement suite aux réductions d'effectifs imposées par Bercy et aux fermetures de sites. Trop d'agents vivent dans l'anxiété de ne pas savoir si leur site va fermer, et si leur poste est menacé... Ce n'est pas admissible.

La CFDT a accueilli favorablement l'arrivée de M. Schost en appui à la direction de l'IFCE. Son expérience d'IGAPS confirmé devrait faciliter la mise en œuvre du plan d'accompagnement et permettre un suivi précis des agents. Cependant, à ce stade, il est également urgent d'apporter aux agents toute la visibilité sur l'évolution des sites et donc sur leur avenir. Certaines pratiques visant à décourager les agents de rester à l'IFCE sont inadmissibles.

Pour la secrétaire générale, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) confirme l'IFCE comme un organisme d'état, qui dépend à la fois du ministère de l'Agriculture et du ministère des Sports. Il existe un consensus entre Bercy et les deux ministères, ce qui renforce la pérennité du projet. Le schéma d'emploi est cependant très exigeant et le ministère reconnaît qu'il vient après de multiples restructurations.

La secrétaire générale reconnaît que tous les agents doivent avoir une visibilité sur leur devenir, ce qui n'est pas encore le cas. La feuille de route doit être très précise. Il est nécessaire de faire le point mission par mission (effectif, localisation, calendrier, trajectoire). Le ministère de l'Agriculture souhaite et porte des mesures d'accompagnement qui vont au-delà des mesures habituelles ; mais pour l'instant le guichet unique n'a pas encore donné son accord.

Taux pro/pro

La négociation continue.

Le guichet unique (Bercy et Fonction publique) n'a pas encore validé les taux promus sur promouvables (dits « pro/pro »), proposés par le ministère de l'Agriculture pour les années 2018 à 2020. Ces taux permettent de déterminer le nombre de promotions de grade dans chaque corps. La secrétaire générale indique que si les taux ont bien été fixés pour certains corps, elle ne les communiquera que lorsqu'ils seront tous fixés pour les filières administratives et techniques. Côté enseignement, les taux sont également attendus pour le grade « classe exceptionnelle » des corps enseignants et des CPE.

Pour la secrétaire générale, cette situation milite pour des négociations séparées entre la filière enseignement et les filières administrative et technique.

La CFDT regrette que ces taux ne soient toujours pas connus

alors que les CAP sont très proches.

Passage au RIFSEEP des corps techniques du ministère (TSMA et IAE) ?

Toujours aucune réponse du guichet unique concernant la demande de dérogation du ministère de l'Agriculture pour le report de l'application du RIFSEEP.

PPCR et risque d'inversion de carrière lors du passage de C en B

La secrétaire générale s'engage à proposer des simulations (via les IGAPS) à tous les agents qui sont promouvables (en effet, l'application du protocole PPCR peut provoquer une [inversion de carrière](#) pour les agents du dernier grade de la catégorie C accédant à la catégorie B).

Poursuites pénales

Dans le cadre leurs missions, certains agents sont susceptibles d'être mis en cause, voire poursuivis pénalement.

Il est rappelé que la protection d'un fonctionnaire est un droit, sauf en cas de faute personnelle intentionnelle. La non application d'une instruction ne constitue pas un acte revêtant un caractère pénal, car il n'y a pas infraction au code pénal. Dans l'absolu, si le caractère intentionnel n'est pas démontré, il y a non-lieu. En cas de poursuites pénales,

un dispositif d'assistance de l'agent permet de l'accompagner tout au long de la procédure. Il existe également des mesures de soutien psychologique.

La représentante de la DGAL (Laurence Delva) rappelle à ce sujet que les instructions techniques sont testées et qu'il existe un dispositif de signalement permettant de faire remonter les problèmes d'application de ces instructions.

La CFDT s'inquiète face à différentes situations de tension et les fera remonter au secrétariat général.

Organisation du travail des personnels durant les grèves SNCF

Le service des ressources humaines a diffusé une note de service à l'attention des agents de l'administration centrale afin de donner les possibilités prévues dans les textes permettant de faciliter la vie quotidienne des agents durant les grèves SNCF : neutralisation des plages fixes, souplesse sur les jours de télétravail et sur ceux de temps partiel. Par ailleurs, la secrétaire générale a demandé aux DRAAF de l'adapter aux situations locales.

Une enquête est en cours afin de mesurer l'impact de ces grèves et identifier les mesures les plus pertinentes pour les agents impactés. En première analyse au niveau du secrétariat général, il semble que ce soit « la neutralisation des plages

fixes ».

Pour les agents de la fonction publique, la réglementation ne permet pas la mise en place d'un télétravail supplémentaire sur une courte période, quelle qu'en soit la raison. Seul le chef de service peut prendre des mesures afin d'organiser son service et faire face à des situations exceptionnelles.

La CFDT demande qu'un rappel des assouplissements possibles soit fait par le secrétariat général auprès de tous les DRAAF.

Enseignement agricole technique

De nombreux syndicats ont formulé leur pessimisme sur l'avenir de l'enseignement agricole public (EAP) face aux réformes en cours et particulièrement celle sur l'apprentissage.

Le DGER ne partage pas ce point de vue. L'enseignement agricole, y compris dans son volet apprentissage, est souvent cité pour ses bons taux de réussite et d'insertion et son organisation pédagogique efficiente. Ces positions ont été confirmées lors du salon de l'Agriculture par la signature de la convention avec l'Éducation nationale. Il ne nie pas une certaine inquiétude face à la réforme de l'apprentissage, mais affirme que le ministère de l'Agriculture se bat pour garder l'apprentissage comme un des trois piliers des EPLEFPA, avec la formation initiale et la formation professionnelle continue. Pour lui, les qualités et compétences des agents des CFA-UFA-CFPPA sont largement reconnues. Les points forts de

l'apprentissage (ingénierie, réactivité, exploitation, conditions matérielles...) sont des atouts pour l'avenir.

Le DGER relaie les préoccupations des agents lors des réunions interministérielles et confirme que les réformes engagées se font sur un rythme soutenu. Les contacts sont en cours avec les régions pour assurer au mieux la transition.

La secrétaire générale s'engage à envoyer un courrier aux DRAAF pour les sensibiliser aux enjeux des réformes et se les approprier en mettant en valeur les nombreux atouts.

La CFDT reste optimiste sur le fait que les performances actuelles des CFA (et UFA) sont un atout, cependant elle se mobilisera pour que la version finale de la loi prenne bien en compte les CFA publics et que tout soit mis en place pour accompagner les CFA face à cette réforme.

Enseignement supérieur

• AgroParisTech – Saclay

Le DGER se félicite du projet Saclay permettant de créer un pôle d'excellence des sciences. Le ministère est fier qu'AgroParisTech fasse partie de cette dynamique. D'ailleurs le projet IDEX (initiative d'excellence), est déjà sélectionné et validé.

La DGER est bien informée des problèmes de desserte du campus

de Saclay, suite au report à 2027 du prolongement des lignes RATP. Les démarches sont en cours afin de trouver une solution. À ce titre, le préfet de région a reçu récemment des étudiants et le directeur d'AgroParisTech afin d'étudier les possibilités d'une desserte dès 2021. Un conseil d'administration exceptionnel aura lieu le 4 mai.

La CFDT reste mobilisée sur ce prochain déménagement pour qu'il se fasse en concertation avec les agents.

• **Fusion des 3 écoles d'agronomie**

Le projet de regroupement des 3 écoles (Montpellier, Rennes, Paris) se poursuit. Ce projet répond à un objectif de performance et de mise en place de nouvelles formations face à des concurrents européens influents et répond à une meilleure lisibilité internationale.

La DGER reconnaît que ce projet doit être élaboré avec les communautés de travail. Certains conseils d'administration ont déjà donné leur accord, d'autres sont moins avancés.

Le CFDT juge cette consultation bien tardive, trop partielle et peu organisée.

Élargissement du CTM et du CHSCT-M à 5 établissements publics

Les cinq établissements publics concernés sont l'Inao,

FranceAgrimer (FAM), Odeadom, Infoma et l'Agence de services et de paiement (ASP).

Pour les élections de décembre 2018, en plus des agents du ministère et des établissements d'enseignements, les agents de ces 5 établissements publics rejoindront pour la première fois le périmètre électoral du CTM.

La CFDT fait remarquer que les comités techniques (CT) de ces établissements n'ont pas été consultés suffisamment tôt et avec un manque de transparence pour les agents. Il aurait fallu rassurer les agents sur le fait que les CT locaux ne seraient pas «déshabillés» et qu'il n'y aurait pas de perte en termes de droits syndicaux, même s'il reviendra à chaque organisation syndicale représentative de répartir ce droit entre les différents établissements.

La secrétaire générale prend acte de cette remarque et prévoit de ne valider les arrêtés dont l'avis est demandé au CTM (seule obligation légale selon l'analyse de la DGAFP) qu'après que tous les établissements auront été consultés officiellement au sein de leurs CT respectifs.

Un CPF financé à hauteur de 3 500 €

La CFDT a toujours été favorable au compte personnel de formation. Le compte personnel de formation remplace le DIF et prend de plus en plus d'importance.

Pour pouvoir bénéficier d'une formation hors catalogues (PNF, PRF), il faudra à la fois [avoir cumulé des heures et avoir déposé un projet recevable](#) et retenu. Les formations PNF et PRF restent gratuites ; c'est pour les formations hors catalogue que le ministère a limité le financement d'un projet à 3 500 €. Ce plafond concerne tous les types de financements publics, ce qui signifie qu'aucun cofinancement supplémentaire par les services déconcentrés n'est envisageable. L'agent pourra compléter le financement si le coût de la formation dépasse ce montant.

La CFDT, très attachée à la formation des agents, a validé cet arrêté, estimant qu'en ces périodes de difficultés budgétaires le ministère avait réalisé un effort, certains ministères proposant des montants plafond beaucoup plus faibles (de 500 à 3 000 €).

Bilan social des ACB

La CFDT se félicite de la parution de chiffres concernant les ACB dans le [bilan social des personnels des CFA-CFPPA](#), demandée de nombreuses fois lors de précédents CTM. Les chiffres confirment la précarité et le *turnover* des agents. Ces points devront être analysés de façon plus fine lors d'un prochain groupe de travail sur les ACB en général et sur la partie 2 du protocole en particulier.

La CFDT demande que ce travail soit réalisé périodiquement,

notamment pour connaître le sens des évolutions et les difficultés des agents mais aussi des centres (CFA ou CFPPA). À terme, il faudra mesurer l'impact de la nouvelle loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur la vie et les résultats des CFPPA-CFA-UFA.

Ces chiffres devront être intégrés et agrégés au [bilan social](#).

Ce document nous éclaire sur l'hétérogénéité régionale, aussi bien en apprentissage qu'en formation continue. Ce ne sont pas les mêmes régions qui sont en difficulté ou au contraire à la pointe dans ces deux domaines. Il nous indique le degré de précarité, l'importance des temps partiels et du *turnover* (par exemple 56 % des agents ont moins de 5 ans d'ancienneté dans les CFPPA). Il faudrait affiner quelques chiffres pour vérifier si les CFA ou CFPPA ne sont pas parfois obligés de recruter des ACB (B ou C) pour conforter la dotation d'objectif en ATLS et/ou en AED des lycées (parfois sous dotés).

La CFDT demande la programmation d'un groupe de travail sur ce sujet dès que possible.

Le haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion

Dans chaque ministère est nommé un haut fonctionnaire chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le périmètre du ministère auquel il est affecté. Par exemple, les usagers en situation de handicap

devront avoir accès à toutes les nouvelles procédures.

Blandine Thery-Chamard vient d'être nommée dans ce cadre ; sa mission porte sur l'ensemble des dossiers « handicap » sous tous ses aspects : agents, élèves, usagers. Elle sera amenée à collaborer étroitement avec Christophe Conan, le correspondant handicap du ministère, et Françoise Liebert, haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et la diversité.

La CFDT lui souhaite la bienvenue ; elle aura à cœur de la rencontrer sur divers points d'actualité... Le chantier est vaste !

Vos représentants CFDT restent disponibles pour tout complément d'information. N'hésitez pas à [les contacter](#) !